AR Prefecture

005-200034502-20220328-2022_42-DE
Reçu le 29/03/2022
Publié le 29/03/2022

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 28 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-huit du mois de mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 22 mars 2022 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 12
Mme Manon ATHENOUR, Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. Dominique GOURY, M. Christian GONSOLIN, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : M. Roland BERNARD, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Frédéric GAILLAND, M. Rémy GONSOLIN, Mme Virginie LE TOUMELIN et Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : M. Roland BERNARD ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Aurélie DESSEIN ayant donné pouvoir à M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN ayant donné pouvoir à M. Fabien FERRARO, M. Frédéric GAILLAND ayant donné pouvoir à M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Virginie LE TOUMELIN ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves GARNIER.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION DU STADE DE FOOTBALL EN SYNTHETIQUE

Monsieur Le Maire

Rappelle qu'un appel à concurrence a été lancé le 10 janvier 2022 dans le cadre des travaux de rénovation du stade de football du Roure en revêtement synthétique.

Précise qu'après ouverture des plis par la CAO réunie le 15 février 2022, l'ensemble des offres ont été considérées comme recevables. La CAO s'est réunie de nouveau le 11 mars 2022 afin d'étudier le rapport d'analyse des offres (RAO) présenté par la maîtrise d'œuvre. Les membres de la CAO se sont positionnés sur les candidats ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses selon les critères définis par le règlement de la consultation.

La commission propose de retenir les candidats suivants :

AR Prefecture
005-200034502-20220328-2022_42-DE
Reçu le 29/03/2022
Publié le 29/03/2022

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« *Nihil nisi a numine* »

	Candidats retenus	Montants en € HT
Lot N° 1 - Terrassements et réseaux	FESTA TP	52 816,75 €
Lot N° 2 - Voirie et aménagement	COLAS	84 200,00 €
Option Parking	*COLAS*	*45 150,00 €*
Lot N° 3 - Infrastructure sportive	MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT	388 480,00 €
Lot N° 4 - Clôtures	ESPACS	67 500,00 €
Lot N° 5 - Eclairage type E6 - 150 lux	ETEC	77 221,00 €
	TOTAL	**715 367,75 €**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire

Vu le code général des collectivités locales,
Vu le code de la commande publique,
Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres (CAO) en date du 11 mars 2022,
Vu le budget primitif 2022,

Considérant que la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, après avoir sollicité des financements auprès des principaux partenaires, a obtenu un accord favorable,

Considérant la nécessité d'engager les travaux de rénovation du stade de football du Roure en revêtement synthétique afin de préserver des qualités sportives de qualité pour les années à venir,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. **Retenir** les entreprises présentées ci-avant ;

ARTICLE 2. **Charger** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce marché.

Membres en exercice :	**19**	**Pour :**	**16**
Membres présents :	**12**	**Abstention :**	**1**
Membres représentés :	**17**	**Contre :**	**0**

****

Transmis en Préfecture le :
Affiché ou publié le :

Ainsi fait et délibéré le 28 mars 2022

Pour copie conforme

Le Maire,

Laurent DAUMARK